

# Règlement de comptes à Barrytown

L'école internationale de Barrytown prépare environ 500 élèves issus d'une trentaine de nationalités différentes au baccalauréat international. Dès la petite section de maternelle - c'est à dire dès 3 ans – ils suivent un enseignement dispensé dans deux langues de travail : le français et l'anglais.

La clientèle issue des classes moyenne et supérieure de la région acquitte des droits de scolarité compris entre 9 000\$ et 12 000\$. C'est un établissement récent, comparé aux institutions américaines renommées qui l'entourent et qu'il a l'ambition de concurrencer.

Les parents – dont un fort contingent d'Américains ( 50%) – affichent des motivations diverses dont l'ordre d'importance est difficile à déterminer. L'enseignement à la française (rigueur, discipline et école maternelle), l'ouverture à une culture mondialisée via la maîtrise de plusieurs langues de communication, la possibilité de se constituer un groupe d'amis issus de la même classe sociale ou encore des frais de scolarité inférieurs à la concurrence, à qualité égale. Les parents sont organisés en groupes et comités très actifs et influents au sein de l'école.

Le bâtiment, totalement fermé autour d'un patio rectangulaire de 80 m par 40 m, est entièrement sécurisé. Vidéo surveillance, portes à commande manuelle intérieure, badges pour tous les accrédités et ouvertures à empreintes digitales pour le personnel.

Le personnel administratif (français ou américain francophone), technique (mexicain) et enseignant (français, hispanophone et américain non francophone) est intégralement recruté par le chef d'établissement.

Le budget - salaires, emprunts, bâtiments, fonctionnement – entièrement supporté par les frais de scolarité, est placé sous le contrôle serré du conseil d'administration. Il en va de même pour le chef d'établissement, en contacts fréquents avec le comité exécutif et de tutelle.

Le fonctionnement de l'école est celui de la semaine de cinq jours complets de 6 heures. La totalité des élèves, par contrat, est demi-pensionnaire. On compte deux enseignants par classe et par langue pour l'élémentaire et une organisation plus classique par discipline pour le second degré.

Le soucis de sécurité post 09/11 impose une pression permanente aux enseignants ; pression exercée par les parents et l'encadrement. La tension est palpable. Je suis régulièrement interpellé pour des problèmes concernant la surveillance.

En complément de mon service d'adjoint de direction, j'assure une partie des cours de la classe de *5th grade* (CM2) dont Xemia et Benjamin sont élèves. Xemia, fille unique issue d'un couple mixte iranien-américain, est une belle jeune fille brillante, extravertie et totalement bilingue. Elle fréquente l'école depuis la maternelle. Benjamin, scolarisé depuis trois ans chez nous, est un garçon athlétique de 1m70. Il est d'un très bon niveau scolaire. Au sortir d'une très pénible histoire familiale, les parents de Benjamin, tous deux américains, avaient souhaité inscrire leur unique enfant dans une école sécurisée qui les préserve de la violence dont ils avaient eu à souffrir.

*Mardi 15H30, sortie de classe, premier étage. L'incident tel qu'il s'est exactement produit.* Les élèves sortent de classe les premiers, empruntent seuls l'escalier en direction du patio et se dirigent seuls vers le point de regroupement (*carpool*). L'enseignante américaine sort la

dernière, ferme sa porte, prend l'escalier à son tour et se dirige vers la salle des professeurs. Nous nous croisons, je lui souhaite une bonne fin d'après midi.

**Une courte et assez sérieuse bagarre impliquant trois garçons, dont Benjamin, a lieu dans l'escalier.**

*Mercredi 9.00. Je suis en cours. Le père de Benjamin fait irruption dans la classe.*

Il pose sur mon bureau une lettre manuscrite qu'il me demande « *demand* » de lire puis de signer. Ce n'est ni le moment ni l'endroit pour cela et je n'ai pas le temps. Il insiste. Je retourne la lettre, je la signe en précisant par écrit que je n'en connais pas le contenu et la lui rend. Il me laisse une copie et me demande de parler à Xemia « *want to* ». Je refuse. Il semble étonné, mais ne conteste pas, puis sort. La scène s'est produite devant tous les élèves, dont Xemia et Benjamin.

*Mercredi 9.15. Le père de Benjamin « monte à l'administration ».*

Il interpelle le proviseur et obtient une entrevue immédiate. Il lui présente la lettre que j'ai signée et dans laquelle il accuse nommément Xemia d'avoir, lors de la rixe de mardi, porté un violent coup de pied dans les parties génitales de son fils. Il menace de porter plainte contre moi à titre personnel pour faute : défaut de surveillance et non-assistance... Il demande au proviseur qu'un rapport soit établi et versé à mon dossier. Il demande que le règlement dans son volet sanctions soit appliqué concernant Xemia et menace de retirer son fils de l'école.

*Mercredi 12.00. Je prends connaissance de la lettre.*

A ce moment de l'affaire, je ne connais aucun détail et jusqu'à l'existence même de la bagarre, qui est semble t-il passée totalement inaperçue, y compris de l'enseignante. Le père de Benjamin pense que j'avais la classe en responsabilité à ce moment là. Je ne suis pas non plus au courant de l'entrevue avec le proviseur.

J'adresse un @mail aux parents de Benjamin pour demander des informations complémentaires et leur proposer de me rencontrer. J'informe le proviseur.

*Mercredi 15.30. Le père de Xemia me rapporte qu'il a reçu un appel du père de Benjamin.*

J'apprends qu'il existe un contentieux, un conflit entre les familles, suite à une bagarre datant de l'année dernière. Il souhaite que je règle l'affaire et dédramatise ce qu'il considère comme une histoire entre enfants.

Je rencontre l'enseignante. Elle n'a rien vu, n'a rien entendu. Je l'invite à plus de vigilance compte tenu du climat général. Je consigne le contenu de notre entretien ainsi que les informations de la journée. Je prends connaissance de la main courante de l'infirmerie. Pas de signalement de soins en rapport avec la bagarre. Je consulte la main courante de l'accueil d'entrée. Le parent a signé son heure d'entrée, sans indication de motif.

*Vendredi. Le proviseur m'informe.*

Le père de Benjamin a confirmé son intention d'engager une poursuite contre moi à titre personnel pour non-assistance à personne en danger, c'est ce que je crois comprendre.

Je fais part au proviseur de l'ensemble de mon dossier. Il m'informe que je ne serai pas assisté par l'établissement, ni sur le plan juridique, ni sur le plan financier dans le cas où la poursuite serait effective, car il y a un vide juridique sur ce point. Je lui signale que c'est en tant que personnel de l'établissement, et non à titre personnel qu'il faut considérer le cas et que pour le moment, je couvre mon enseignante. Nous débattons du fait de savoir si l'enseignante a bien été informée par mes soins de tous les détails spécifiques concernant la continuité de surveillance dans l'établissement afin d'établir les éventuelles responsabilités. C'est une enseignante américaine expérimentée et je ne l'ai pas informée de façon exhaustive.